

## **Académie virtuelle du Québec - Manuel de l'étudiant**

L'objectif de l'Académie virtuelle du Québec est de maintenir les normes établies dans toutes les autres écoles du Québec. Ce faisant, nous nous efforçons de créer un environnement innovant et riche qui suit le programme établi par le ministère de l'Éducation. Notre mission est d'aider les élèves à réussir académiquement et de les préparer à devenir des membres responsables, productifs et actifs de la société.

Dans le cadre d'une nouvelle initiative et d'un projet pilote, l'Académie virtuelle du Québec offre une éducation virtuelle aux élèves du secondaire dans le cadre du Conseil scolaire anglais de Montréal et d'autres conseils au Québec. Il est entendu qu'il y aura une période de découverte continue pour les élèves, les parents et le personnel. C'est une occasion d'employer des stratégies et pratiques existantes et nouvelles qui permettent un apprentissage optimal.

### **Communication :**

- Les parents et les élèves recevront des adresses courriel de contact des enseignants qui travaillent avec eux; les parents sont encouragés à contacter les enseignants s'ils ont des questions.
- Pour toute question ou préoccupation administrative, vous pouvez contacter la directrice de l'école, Mireille Tehbelian, par courriel à [mtehbelian@emsb.qc.ca](mailto:mtehbelian@emsb.qc.ca) et la secrétaire de l'école à déterminer (veuillez prévoir un délai de réponse de 48 heures).
- La page web de l'Académie virtuelle du Québec servira de moyen de communication, d'annonces et de ressources listées pour les élèves et les parents.  
[www.emsb.qc.ca/qva](http://www.emsb.qc.ca/qva)

### **Soutien informatique pour les élèves/parents :**

- Pour les problèmes avec la connexion Google ou les comptes courriel EMSB ou tout appareil prêté par EMSB **Soutien aux élèves et parents de l'EMSB /Aide pour les parents et les élèves** Tel. : (514)-483-7502 [ithelp@emsb.qc.ca](mailto:ithelp@emsb.qc.ca)

### **Horaire scolaire :**

- Les cours suivront un horaire de cinq jours, du lundi au vendredi, avec les horaires indiqués ci-dessous :

|                           |               |
|---------------------------|---------------|
| <b>Période 1 - Classe</b> | 8:30 - 9:30   |
| <b>Le temps qui passe</b> | 5 minutes     |
| <b>Période 2 - Classe</b> | 9:35 - 10:35  |
| <b>Le temps qui passe</b> | 5 minutes     |
| <b>Période 3 - Classe</b> | 10:40 - 11:40 |
| <b>Dîner</b>              | 11:40 - 12:40 |
| <b>Période 4 - Classe</b> | 12:40 - 13:40 |
| <b>Le temps qui passe</b> | 5 minutes     |
| <b>Période 5 – Classe</b> | 13:45 – 14:45 |

\*Note : des séances de soutien, de remédiation ou de conférence peuvent avoir lieu après l'école.

#### **Calendrier scolaire :**

- Le calendrier académique de la QVA et les dates importantes sont affichés sur la page web de la QVA. [www.emsb.qc.ca/qva](http://www.emsb.qc.ca/qva)
- Les élèves doivent se référer au calendrier scolaire pour toutes les dates importantes.

#### **Assiduité/absences des élèves :**

- **Absences justifiées**
  - Les absences justifiées sont celles résultant d'une maladie, d'une blessure, d'une urgence familiale ou d'une autre raison jugée valable par l'administration. Un parent doit informer l'école via le portail Mozaik des absences de son enfant. Les parents peuvent également aviser l'enseignant de classe et la secrétaire de l'école de l'absence de leur enfant par courriel avant 8 h 30, en indiquant la raison.
- **Absentéisme :**
  - Les parents seront contactés et invités à rencontrer l'administration au sujet de cas d'absences chroniques ou suspectes. Selon la Loi sur l'éducation, un enfant doit aller à l'école tous les jours.
- **Voyages en famille :**
  - Nous déconseillons fortement les sorties familiales qui entraînent des absences scolaires pour les élèves. Nous recommandons fortement aux parents de NE PAS planifier de sorties pendant les périodes formelles d'évaluation ou d'examen.
- **Arrivée tardive :**
  - Les élèves doivent être prêts à se connecter au début de chaque période. Ils doivent arriver à l'heure avec tout le matériel requis.
  - Lorsqu'un élève est en retard à la classe (se connecte après l'heure prescrite), son enseignant le marque comme en retard sur sa plateforme de présence.
- **Congédiement anticipé :**
  - Lorsqu'un départ anticipé est inévitable, le parent doit informer l'enseignant et la secrétaire de l'école par courriel avant 8 h 30.

#### **Journées de neige :**

- Bien qu'il s'agisse d'une école virtuelle, l'Académie virtuelle du Québec suivra les décisions de l'EMSB pour toute fermeture d'école ou journée de neige.
- Les annonces sont faites officiellement via les plateformes de médias sociaux de l'EMSB. L'école enverra également un message diffusé à toutes les familles.

#### **Tenue appropriée :**

- Il n'y a pas de code vestimentaire ou de couleur obligatoire, cependant, une tenue appropriée est attendue à l'Académie virtuelle du Québec – tant pendant

les heures d'école que lors de toute activité ou événement lié à l'école.

- Les éléments qui distraient les élèves devraient être retirés de l'environnement d'apprentissage.
- Le langage ou les graphismes sur les vêtements affichant des slogans provocateurs, obscènes, violents, sexistes ou racistes, ou faisant référence à des drogues, de l'alcool, du tabagisme, etc., ne sont pas permis.
- Les élèves ne devraient pas porter d'objets troués, déchirés ou qui révèlent le corps.
- Le ventre et les sous-vêtements doivent toujours rester couverts.

### **Possessions personnelles :**

- Les éléments provenant de la maison qui sont sans rapport avec l'enseignement de l'Académie virtuelle du Québec et qui distraient de son fonctionnement ne devraient pas être visibles pendant les cours.

### **Caméras :**

- Les caméras seront toujours allumées, sauf indication contraire d'un enseignant ou de l'administration.
- Pour les tests et examens en ligne, les caméras doivent être allumées. Si la caméra n'est pas allumée, l'étudiant ne sera pas autorisé à passer le test ou l'examen.

### **Intégrité académique :**

- L'intégrité académique est une attente morale, selon laquelle l'étudiant démontre que tout le travail soumis est son propre travail. Lorsque les étudiants soumettent un devoir qui n'est pas leur propre travail original, ils obtiennent des crédits pour un matériel d'apprentissage pour lequel ils n'ont pas démontré leur maîtrise. Le plagiat et la tricherie sont considérés comme des atteintes à l'intégrité académique.

**Le plagiat** consiste à copier le travail d'autrui sans reconnaître l'auteur original. Un étudiant coupable de plagiat recevra une conséquence, et les parents seront informés. Cela sera traité au cas par cas.

**La tricherie** peut englober les éléments suivants :

- Projeter intentionnellement la tromperie, la fraude ou la tromperie.
- Fournir des questions, des réponses ou des travaux à un autre étudiant.
- Recevoir des questions, des réponses ou des travaux d'un autre étudiant ou d'une autre source.

### **Environnement scolaire sécuritaire :**

- **Violence, agressivité et comportements dangereux :**  
Le 12 juin 2012, l'Assemblée nationale du Québec a adopté *le projet de loi 56 : Loi visant à mettre fin à l'intimidation et à la violence dans les écoles*, appelant tous les Québécois, pas seulement les élèves, les parents et le personnel scolaire, à s'engager dans un effort concerté pour mettre fin à l'intimidation et à la violence dans les écoles. Conformément à ce projet de loi et à la *philosophie de l'École virtuelle* :
  - La violence ou l'agressivité ne seront pas tolérées.

- L'intimidation (pour traiter les autres de façon abusive et répétée) ne sera pas tolérée. L'intimidation inclut la violence physique, verbale ou émotionnelle. Peu importe où l'intimidation a lieu, l'école l'abordera si la victime se sent en insécurité et menacée pendant ses études. Des conséquences s'ensuivront.
- La moquerie de quiconque ne sera tolérée
- La moquerie de la race, de la couleur, de l'ascendance, du lieu d'origine, de la religion, du handicap physique ou mental, du sexe ou de l'orientation sexuelle est inacceptable et ne sera pas tolérée.
- Les accès d'agressivité inappropriés envers des adultes ou des pairs, ainsi que le langage grossier excessif, ne seront pas tolérés.
- Tout comportement dangereux de quelque nature que ce soit n'est pas permis.

#### **Utilisation des médias sociaux :**

- Pour renforcer davantage le *projet de loi 56*, les parents seront immédiatement informés de tout scénario (et des mesures disciplinaires associées) concernant :
  - Agressivité verbale via les réseaux sociaux
  - Contenu en ligne inapproprié
  - Publier du contenu lié à la journée scolaire
  - Diffamation de l'école (ou en lien avec l'école) par des publications en ligne

#### **Respect des biens scolaires :**

- Le respect des biens scolaires est crucial. L'équipement prêté doit être utilisé de manière appropriée et uniquement à des fins pédagogiques, conformément aux politiques pertinentes de l'EMSB.

#### **Les élèves ne devraient jamais...**

- Partagez vos identifiants de connexion avec n'importe qui d'autre.
- établir des identifiants de connexion trompeurs ou inappropriés (par exemple, utiliser un nom alternatif sur une plateforme virtuelle).
- Utilisez le compte de connexion de n'importe qui d'autre.
- téléverser sciemment tout fichier contenant un virus, un logiciel malveillant ou un autre code malveillant.
- Partagez le contenu du cours avec des sources externes (évaluations, correspondances par courriel, captures numériques, discussions, discussions de discussion, etc.) sans permission écrite explicite de l'école.
- Écrire, utiliser, envoyer, télécharger ou afficher toute information hostile, insultante envers autrui, obscène, menaçante ou autrement offensante.
- Discutez dans un forum ouvert des informations personnelles qui sont critiques envers eux-mêmes, un autre élève ou enseignant (optez plutôt pour une correspondance privée).
- Utilisez des téléphones cellulaires ou d'autres appareils électroniques pour enregistrer ou filmer les élèves, les enseignants ou le personnel.

#### **Mesures disciplinaires :**

- En cas de violation du code de conduite concernant l'une des sections mentionnées ci-dessus, le personnel et l'administration de l'Académie virtuelle du Québec se réservent le droit de décider des conséquences nécessaires concernant la discipline étudiante, selon la jugée appropriée.
- Les parents seront informés des problèmes disciplinaires. Les conséquences ci-dessous peuvent être imposées individuellement ou en combinaison, selon les circonstances :
  - Avertissement verbal ou écrit
  - Exclusion d'une activité particulière
  - Feuilles/tâches de réflexion
  - Mise en œuvre d'un contrat de comportement
  - Référence à des professionnels
  - Possibilité de soumettre à nouveau le devoir (c.-à-d. plagiat, triche, collusion)
  - Conférence parent/élève/enseignant – Appel téléphonique ou conférence virtuelle

- Suspension
  - Peut être assigné à la discrétion de l'administration. Une rencontre virtuelle entre un parent, l'élève et un membre de l'administration scolaire doit avoir lieu avant la réintégration.

### **Étiquette pour les étudiants :**

#### **Créez un espace pour apprendre**

- Choisissez un espace précis de la maison comme espace de travail – un endroit calme, confortable et strictement dédié à l'apprentissage.
- Cet espace devrait être dédié à l'apprentissage – vérifiez où vous serez assis pour vous assurer que vous êtes à l'aise avec ce qui est visible pour votre enseignant et vos pairs. Les élèves peuvent aussi avoir la possibilité de flouter leur arrière-plan s'ils se sentent plus à l'aise de cette façon.
- L'éclairage devrait être placé de façon à montrer le visage de l'élève. Il faut éviter de s'asseoir avec de la lumière derrière eux.
- Assurez-vous d'avoir facilement accès aux matériaux et fournitures dont vous aurez besoin pour bien fonctionner (écouteurs, souris sans fil, papier, stylos, fournitures de bureau, minuterie, etc.).

#### **Familiarisez-vous avec la plateforme d'apprentissage désignée**

- Une fois que votre enseignant a partagé des informations sur la plateforme d'apprentissage virtuelle utilisée, explorez les ressources offertes. La pratique rend forgeron!
- Testez la plateforme et envisagez de revoir les tâches principales ou d'accéder aux outils. Demandez toujours de l'aide si vous rencontrez des difficultés.
- Gardez une trace des informations de connexion, des codes d'accès et des mots de passe
- Note : Soyez assuré que l'enseignant de classe offrira un soutien et des conseils supplémentaires.

#### **Soyez à l'heure, préparé et concentré**

- Comme pour les cours en présentiel, vous devriez avoir tout le matériel nécessaire à portée de main pour éviter des retards inutiles et des interruptions en classe.
- Assurez-vous de respecter les attentes de votre enseignant concernant les devoirs, les travaux, etc. Ces attentes seront clairement expliquées au début de l'année. Envisagez d'utiliser un agenda ou une liste de vérification.
- Veuillez vous assurer que tout l'équipement nécessaire (microphone, caméra) est prêt et fonctionnel avant le début du cours afin de ne pas retarder la leçon.

#### **Distraction limite**

- Jusqu'à ce que les devoirs soient terminés, limitez l'utilisation de vos appareils à ce qui est nécessaire pour terminer votre travail seulement.
- Le bruit de fond devrait être réduit au minimum, voire complètement éliminé.

**Participez autant que possible**

- Écoutez attentivement, posez des questions et impliquez-vous afin d'optimiser votre expérience d'apprentissage.
- Envisagez d'utiliser les heures de bureau ou les tutoriels de votre enseignant, au besoin.
- Levez toujours la main et attendez votre tour pour parler.

**Créez un horaire**

- Réfléchissez à un horaire non seulement pour chaque jour, mais aussi pour chaque semaine.
- Assurez-vous de réfléchir à ce que vous êtes responsable d'accomplir, combien de temps prendra la réalisation de chaque tâche, etc. Attendre la dernière minute peut causer des problèmes avec les échéances, etc.
- Travaillez autour d'autres engagements (activités parascolaires, etc.)
- N'oubliez pas – il y a un moment désigné pour manger des collations et dîner. Les élèves ne devraient pas manger pendant le temps d'enseignement.

**Maintenir les pauses**

- Profitez pleinement des pauses comme tu le ferais habituellement à l'école
- Dans la mesure du possible, pendant de longues pauses (c.-à-d. à l'heure du dîner), prenez l'air, allez marcher et éloignez-vous de votre position sédentaire. Faire de l'exercice entre les cours peut vous aider à améliorer votre concentration!

**Connectez-vous avec les pairs**

- En dehors du temps en classe virtuelle, assurez-vous de rester en contact avec vos pairs qui suivent ou non un programme d'apprentissage en ligne – maintenir des liens sociaux forts est gratifiant. Le plaisir entre amis est toujours important. N'oubliez pas de rester en contact!

### **Nétiquette pour les parents :**

- Il existe plusieurs façons pour un parent de s'impliquer dans le soutien à son enfant. Surveiller la présence en ligne d'un enfant est important, mais il est important de respecter le fait que la classe est réservée aux élèves et à l'enseignant. Cela s'applique pour plusieurs raisons, mais la plus importante est de respecter la vie privée et la confidentialité associées à une classe virtuelle. Les parents sont respectueusement priés de s'abstenir d'être présents pendant et pendant les cours virtuels.
- Nous vous remercions pour votre attention particulière portée aux informations ci-dessous :

### **Communiquer efficacement et adéquatement avec les enseignants**

- Établir une relation collaborative avec l'enseignant de votre enfant est essentiel – assurez-vous de lire le plan de cours de l'enseignant pour connaître les détails de ses méthodes de communication préférées. Nous voulons tous réussir nos élèves, et cela s'obtient mieux par la collaboration.
- Veuillez prendre en compte que votre enfant s'épanouira en tant qu'apprenant autonome. En aucun cas les parents ne doivent intervenir ou interrompre pendant la classe virtuelle pour discuter des sujets ou préoccupations avec l'enseignant.
- Si les parents souhaitent rencontrer l'enseignant de leur enfant autrement que lors des dates de la réunion parents-enseignants, une demande doit être envoyée par courriel à l'enseignant de l'enfant. L'enseignant fixera alors un horaire convenable à tous.
- Si une discussion supplémentaire est nécessaire après une discussion avec un enseignant, l'administration reste disponible.

### **Familiarisez-vous avec la plateforme d'apprentissage désignée**

- Tout comme votre enfant le fera, prenez le temps de vous familiariser avec l'apparence de la plateforme désignée, comment votre enfant l'utilisera, et quelles ressources sont disponibles.
- Considérez que plusieurs plateformes disposent d'un portail parent, pour une vue d'ensemble facile et efficace.

### **Soyez un motivateur et surveillez**

- Assurez-vous de permettre à votre enfant de terminer son propre travail. Dans cette nouvelle réalité d'apprentissage en ligne, les parents sont encouragés à faire des suggestions et à guider leurs enfants. Tout travail soumis doit être produit par l'enfant selon les attentes de l'enseignant.
- L'expérience d'apprentissage en ligne devrait refléter le contexte de la classe – où votre enfant est un apprenant indépendant qui pense par lui-même et fait ses propres erreurs.

## **Ressources :**

Apprentissage en ligne pour les parents EMSB (inclut des informations sur GSuite, Google Classroom) <https://sites.google.com/emsb.qc.ca/online-learning-for-parents/home?authuser=0>

Conseils sur la citoyenneté numérique pour les parents  
<https://sites.google.com/emsb.qc.ca/dc-parents-tips/home>











